



Programme Formation VAE et passage du Titre professionnel (Code CPF 200)

OBJECTIFS

L'accompagnement à la validation des acquis professionnels permet d'obtenir une certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle en lien direct avec votre expérience professionnelle. Avec pour objectif de mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité.

- Faire reconnaître ses compétences
- Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours
- Changer d'emploi
- Évoluer professionnellement
- Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle
- Valider son expérience pour soi
- Développer la confiance en soi.

	Durée 36 heures
	Session(s) A définir
	Lieu(x) Clermont-Ferrand Lyon Bordeaux

MÉTHODOLOGIE PÉDAGOGIQUE

Vous pouvez suivre un parcours flexible alternant des phases de face à face, en individuel ou en groupe ou des travaux à distance (vidéoconférence, plateforme e-learning...)
Ces séances sont étalées jusqu'à la date de l'examen.

ÉVALUATION

Conseils personnalisés et aide à la rédaction du Dossier professionnel selon les cas.
Entraînement à l'oral pour passage devant jury.
En option : évaluation blanche pour entraînement

PROGRAMME (nb joindre la procédure d'inscription)

Le programme de la formation comprend :

Phase 1 : Atelier méthodologique :

- Présenter et expliciter du dossier Professionnel
- Clarifier les principaux concepts : aptitude, capacité, comportement, activité, tâche, compétence, référentiel, requis
- Acquérir des techniques pour perfectionner ses écrits professionnels afin de rédiger avec plus de facilité et d'efficacité.

Phase 2 : Aide à l'émergence des compétences :

- Connaître les requis du diplôme (référentiel, savoirs, savoir-faire et savoir-être)
- Susciter l'émergence des compétences et faciliter le travail de description et d'analyse des acquis professionnels, en lien avec le référentiel du diplôme
- Aider le candidat dans le choix des activités les plus pertinentes à décrire afin de démontrer au jury qu'il a mis en œuvre les savoirs et compétences attendus pour le diplôme souhaité.

Phase 3 : Relecture du dossier professionnel :

- Veiller à la pertinence et à la cohérence du dossier qui sera proposé à l'appréciation du jury.

Phase 4 : Préparation à l'examen écrit et oral :

- Présenter les modalités et le cadre réglementaire de l'entretien de validation
- Apporter des outils et des techniques d'expression orale afin de réaliser un entretien persuasif et professionnel
- Préparer le candidat à l'entretien du jury par une simulation d'entretien
- Mise en situation écrite d'examen (évaluation et correction)

Phase 5 : Présentation d'examen final Écrit et Oral devant.

Pour vous informer sur les débouchés liés au diplôme visé :

<https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?codeRome=M1501%20suivi%20de%200parcours>

Tarif : en fonction de la durée du parcours (environ 1200 EUROS)

Taux de réussite aux examens : 67 %

Taux de satisfaction : 100 %

PROCEDURE VAE

Principes généraux et conditions d'accès.

La validation des acquis de l'expérience est une mesure qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Un an au moins d'expérience en rapport avec le contenu de la certification visée est nécessaire.

Rendez-vous préalable :

Identifier les attentes du ou de la bénéficiaire.

Identifier son parcours et le diplôme visé

Lire le référentiel du diplôme avec la personne et vérifier qu'elle couvre bien au moins 90 %

Inscription au rectorat (diplômes de l'éducation nationale) : Livret 1

Se rendre sur le site : www.education.gouv.fr

Principales étapes à suivre par le candidat (après le choix du diplôme visé) :

- renseigner la fiche-contact (bouton rouge "**contactez-nous**" de la page "Accueil").

Celle-ci sera, ensuite, validée par le certificateur.

The screenshot shows the homepage of the VAE website. The main content area includes a large banner with the text 'VAE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE DE L'EDUCATION NATIONALE EN AUVERGNE'. Below the banner, there are several news items under the heading 'Les dernières ACTUALITES', including '« Osez la V.A.E. »', 'Témoignages de candidats', 'Résultats de la V.A.E.', and 'Calendrier des prochaines sessions de jurys V.A.E.'. A red button labeled 'CONTACTEZ-NOUS' is highlighted with a blue arrow. The sidebar on the left contains a 'GUIDE PRATIQUE DE L'ACADEMIE' section with a list of questions and answers.

Demande de recevabilité : le livret 1.

Le candidat recevra, sur sa boîte électronique, un identifiant et un mot de passe lui permettant d'accéder au livret 1 en ligne, qu'il devra : - renseigner en prenant soin de bien enregistrer son travail, avec le bouton "Ajouter" ou "Modifier" selon le cas ; N.B. : le bouton "Etape suivante" ne permet en aucun cas d'enregistrer son travail ; - décrire ses activités professionnelles, en les détaillant au maximum, dans le tableau "expérience professionnelle", en prenant, par exemple, une semaine-type pour chaque type de poste occupé ; - clôturer son livret 1 en ligne (bouton "Envoyer le livret") ;
- éditer, dater et signer la fiche "déclaration sur l'honneur" (p. 4/17) ;
- envoyer les justificatifs demandés, par la voie postale, à l'adresse suivante :
RECTORAT – Service VAE – 12 Boulevard d'Indochine – 75019 PARIS

Pré requis pour des titres professionnels :

Rappel, le candidat doit justifier d'une expérience d'au moins un an en rapport avec le titre professionnel visé.

Ensuite, le candidat peut bénéficier d'une aide gratuite par un centre de conseil en VAE dans le choix de la certification la plus appropriée à son projet. A la suite de l'entretien, le conseiller remplira la feuille de synthèse des recommandations.

Après, il constitue un dossier de candidature pour sa « demande de validation des acquis de l'expérience » qu'il adresse à la DREETS-DDETS chargée d'instruire le dossier et en vérifier la recevabilité. Il pourra

- soit compléter le formulaire Cerfa et imprimer une version papier que vous adresserez datée et signée avec l'ensemble des justificatifs demandés, par courrier ou par voie électronique à l'autorité responsable de la certification ou à l'organisme délégué qu'elle vous aura désigné ou mentionné sur son site internet.

- soit effectuer l'ensemble de votre demande en ligne si l'autorité responsable de la certification ou son organisme délégué a mis en place une téléprocédure.

avec un lien d'accès pour la première demande :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/vae-premiere-demande> N'existe pas pour l'ILE de France

avec un lien d'accès pour le renouvellement :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/vae-renouvellement> N'existe pas pour l'ILE de France

Si sa demande est recevable, le candidat constitue son dossier professionnel afin de démontrer qu'il maîtrise l'ensemble des compétences liées au titre visé. Ce document est à communiquer au jury lors de la session d'examen.

Le candidat passe les mêmes épreuves que le candidat ayant suivi une action de formation professionnelle :

Une mise en situation professionnelle devant le jury de durée et de modalités variables suivant le titre (étude de cas, production de pièces ou produits, réparation d'une machine, dépannage.....)

Un entretien final avec le jury (15 à 20 mn)

Le ministère du Travail délègue l'organisation des sessions d'examen en vue de la délivrance du titre professionnel à des organismes qui doivent solliciter et obtenir un agrément délivré par le préfet de région.